



Grutier / Grutière

(incluant la spécialité d'opérateur / opératrice de pompes à béton munies d'un mât de distribution)

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en conduite de grues et présenter une garantie d'emploi d'un employeur enregistré à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de 3 mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les 2 périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (4 000 heures totales), afin d'être admis à l'examen de qualification du métier de grutier dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier;
- Avoir complété la période d'apprentissage de 2 000 heures consacrée strictement à des travaux relevant de

la spécialité d'opérateur de pompes à béton munies d'un mât de distribution, afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale correspondant dont la réussite mène à l'obtention d'un certificat de compétence compagnon de cette spécialité.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions d'électricité, d'électronique, de mathématique et de physique appliquée;
- Savoir interpréter différents symboles et signaux;
- Être précis et autonome;
- Avoir une bonne condition physique, de la dextérité et une bonne coordination;
- Ne pas souffrir de vertige, d'étourdissements ou de claustrophobie;
- Être capable de communiquer efficacement;
- Agir de façon responsable en tout temps, en raison des dangers qui menacent la sécurité du grutier et celle des autres.

Description du métier

- Conduit et opère des grues de tous genres, telles que des grues polycônes, pylônes, suspendues, à chevalement, automotrices sur locomotive ou camion, sur roues ou chenilles, avec attachements hydrauliques, électriques, mécaniques et électromécaniques;
- Opère des ponts roulants, des machines à trépan et des grues équipées de sonnettes pour l'enfoncement des palplanches et des pilotis en ciment, en tubes ou autres;
- Manœuvre des pompes à béton munies d'un mât de distribution.

Salaire annuel moyen*

Apprenti**	43 527 \$
Compagnon***	73 026 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	87 196 \$
Proportion****	82 %

* Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
 ** Salaire moyen des diplômés admis en 2017, pour les 12 mois suivant leur admission.
 *** Salaire moyen, en 2018, des personnes ayant rapporté au moins 1 heure de travail.
 **** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2018. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

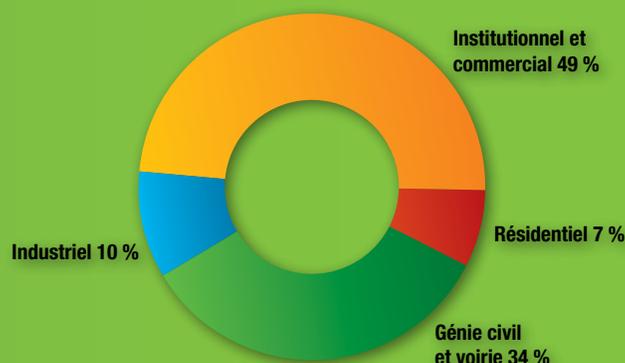
	Moyenne annuelle 2014-2017	2018
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	52	75

Salaire horaire* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti – Classe A, période 1	28,30 \$	28,32 \$	25,43 \$
Apprenti – Classe A, période 2	34,37 \$	34,38 \$	30,88 \$
Compagnon – Classe A	40,43 \$	40,45 \$	36,33 \$
Apprenti – Classe B, période 1	27,07 \$	27,20 \$	24,65 \$
Apprenti – Classe B, période 2	32,87 \$	33,02 \$	29,93 \$
Compagnon – Classe B	38,67 \$	38,85 \$	35,21 \$

* Salaire en avril 2019.

Volume de travail par secteur



Perspectives d'emploi



- En 2018, on dénombrait 1 735 grutiers sur les chantiers de construction, un nombre en hausse pour la troisième année consécutive. Environ 400 entreprises de construction embauchent des grutiers;
- Près de la moitié du volume de travail est réalisée dans le secteur institutionnel et commercial, et le tiers est effectué dans le secteur du génie civil et de la voirie;
- L'industrie a intégré 75 nouveaux apprentis en 2018, ce qui est supérieur à la moyenne annuelle des 4 années précédentes (52). En fait, il faut reculer à 2011 pour égaler un tel nombre de nouvelles entrées. Ces apprentis sont majoritairement diplômés et se dénichent rapidement un emploi après l'obtention de leur diplôme. Le salaire moyen gagné par un apprenti est de 43 500 \$ au cours de sa première année de travail, alors qu'un compagnon travaillant plus de 500 heures au cours de l'année (80 % des compagnons) gagne en moyenne près de 87 200 \$;
- En raison de la forte hausse de la demande et du vieillissement des travailleurs, les perspectives d'emploi sont bonnes pour les grutiers.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Conduite de grues (5248)

Durée de la formation : 870 heures

Préalables scolaires : Catégorie 2*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans la région suivante :

- Montérégie



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

Nombre de salariés actifs en 2018

Abitibi-Témiscamingue	49
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	64
Côte-Nord	63
Estrie	57
Île de Montréal	97
Laval-Laurentides-Lanaudière	419
Mauricie-Bois-Francs	110
Montérégie	436
Outaouais	87
Québec	247
Saguenay-Lac-Saint-Jean	91
Extérieur et Baie-James	15

Total 1 735

Nombre de femmes actives dans le métier 14

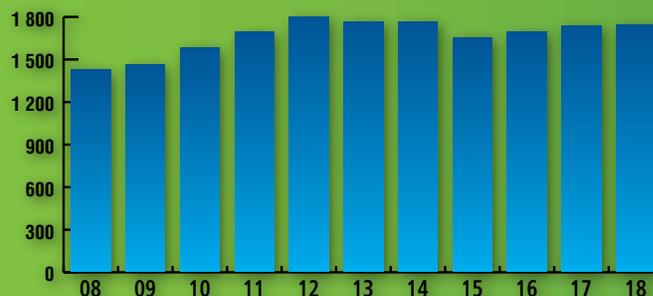
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Grutier	33 %
Ensemble des métiers et occupations	16 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs de 2008 à 2018



Âge de la main-d'œuvre en 2018

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	33	49 %	47 %	4 %	257
Compagnon	46	9 %	66 %	25 %	1 478
Total des grutiers	44	15 %	63 %	22 %	1 735
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	165 321